

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 3

Artikel: Le casino de Morges
Autor: Neyroud, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le casino de Morges



Un ancien casino, accolé à l'Hôtel de Ville, combiné à une grenette au rez-de-chaussée, construit par Henri Perregaux entre 1822 et 1826, se révélait

PAR FRANÇOIS NEYROUD,
RÉDACTEUR

trop exigü et ne répondait plus aux exigences de la sécurité (il s'agit du bâtiment abritant actuellement le greffe municipal); il fut donc affecté aux Postes, selon une décision municipale du 26 décembre 1895; au cours de cette même séance, la Municipalité décida la construction d'un nouveau casino.

Aussitôt, l'architecte lausannois Jacques Regamey soumit des offres et un plan pour un immeuble neuf. Il semble que Regamey ait été bien informé, puisqu'il avait déjà élaboré deux avant-projets pour un nouveau casino à l'emplacement des écuries des casernes. Mais sans doute sous l'effet de pressions, la Municipalité renonça au mandat direct et chargea Regamey de l'élaboration d'un programme de concours.

Ce programme fut publié le 20 octobre 1896; nous en retiendrons quelques éléments: «Le coût total n'excédera pas cent quarante mille francs», et surtout: «Il est laissé aussi toute latitude quant aux surfaces des diverses parties

de l'édifice; ces dernières, devant être proportionnées entre elles, dépendront du coût total fixé, dont les concurrents sont tenus de ne pas dépasser le montant.» Le jury était composé des architectes A. Rychner de Neuchâtel, H. Juvet de Genève, G. Falconnier de Nyon, E. Baumgart de Berne et du syndic de Morges, V. Redard.

Trente-cinq projets sont rendus. «Beaucoup de projets sont bons», écrit le jury dans son rapport, et il décide d'éliminer les projets ayant les escaliers, locaux secondaires et dépendances situés côté lac et éclairés par la face sud; vingt-quatre projets sont écartés. Ainsi, seuls onze projets ont trouvé bon de s'orienter sur le lac. Le jury poursuit la critique des projets restants et, à l'unanimité, décide de décerner un premier prix de Fr. 1000.— au projet *Myosotis*, et deux deuxièmes prix ex aequo de Fr. 500.— chacun à deux autres projets. «Procédant à l'ouverture des plis cachetés accompagnant les projets [...] le jury constate» que *Myosotis* a pour auteurs MM. Jacques Regamey et A. Heydel, architectes à Lausanne. Ainsi, l'auteur du programme avait participé au concours, ce qui peut être déjà considéré comme un point curieux. Mais encore, Y. Jacot et F. Vernet, dans une étude très fouillée sur le casino de Morges, relèvent: «Il est loin d'être certain que tous les membres du jury ignoraient que *Myosotis* était le projet de J. Regamey, les conditions du concours stipulaient que le mémoire explicatif devait être écrit par une tierce personne, condition remplie par J. Regamey, mais deux jours avant la publication du programme du concours, J. Regamey a envoyé une lettre personnelle au syn-

PROGRAMME

L'emplacement du Casino, situé au Nord du quai Lochmann, est limité sur le plan de situation par le quadrilatère A. B. C. D.

Toute latitude est laissée aux concurrents quant à la disposition de l'édifice sur le terrain disponible. Les façades seront simples, appropriées à leur destination et sans recherche de luxe.

Le coût total n'excédera pas cent quarante mille francs (fr. 140,000.)

L'édifice comprendra:

- a) Une grande salle de spectacle avec galeries pouvant contenir environ cinq cents personnes, scène et foyer pour artistes non compris.
- b) Une deuxième pièce pour 150 à 200 personnes, à l'usage de réunions publiques, conférences, salle de tribunal, et, cas échéant, de salle de banquet.
- c) Un salon pour dames.
- d) Une petite salle de restauration.
- e) Une salle à manger.
- f) Les dépendances nécessaires, savoir: vestiaires, vestibule, aisances, office, escaliers pour les galeries et le sous-sol, logement du concierge.

g) Pour autant que le permettra le niveau du lac, le sous-sol sera excavé si cela est nécessaire pour l'établissement la cuisine, du chauffage, des caves à vin, locaux pour combustibles; en outre, une place sera réservée pour loger le mobilier de toutes les salles de façon à pouvoir réunir ces dernières en cas de banquet ou de grande fête.

La salle désignée sous lettre b. ou celles désignées sous lettres c. d. e. doivent être mises le plus possible en communication avec la salle de spectacle, de manière à pouvoir dans certains cas, par exemple pour bal, banquet, etc., être utilisées conjointement avec celle-ci.

Les salles doivent être bien éclairées, de façon à être utilisées aussi bien de jour que de nuit.

Il sera réservé le plus de place possible à l'usage de jardins ou emplacement, permettant une circulation facile au public en lui procurant en même temps un lieu de séjour agréable pendant la belle saison.

Il est laissé aussi toute latitude quant aux surfaces des diverses parties de l'édifice; ces dernières devant être proportionnées entre elles, dépendront du coût total fixé, dont les concurrents sont tenus de ne pas dépasser le montant.

Morges, le 20 octobre 1896.

Au nom de la Municipalité,

Le Syndic,
V. REDARD

Le Secrétaire,
H. ROULET

dic V. Redard, de la main de la tierce personne citée plus haut.» Et les auteurs de l'étude de se demander: «Y a-t-il un rapport entre son premier prix et cette favorable coïncidence?»

Mais l'architecte J. Regamey, sans être une célébrité, n'était pas n'importe qui. Selon J. Gubler, «il s'agit d'un bon praticien et d'un habile affairiste, si l'on en juge par sa réussite dans sa promotion, à Lausanne, de villas locatives (Acacias, Tilleuls, Servan), ainsi que le «Castellino», immeuble implanté à l'angle sud-est Acacias/avenue d'Ouchy». Il obtint son diplôme au Poly de Zurich et travailla à Stuttgart. Outre le casino de Morges, il fit les plans de l'Hôtel de Ville de Lutry et remporta le concours de la colonie pénitentiaire d'Orbe, peu avant sa mort, survenue en 1927.

L'historien Paul Bissegger a procédé à une description très minutieuse de l'édifice, dans un article paru dans *Nos monuments d'art et d'histoire* (XXIX, 1978.3), auquel nous renvoyons le lecteur qui désire en savoir davantage; nous retiendrons que les éléments architecturaux font partie du langage classique et baroque.

Le style adopté était-il judicieux pour une ville comme Morges et pour un tel programme? Les frais d'entretien de l'édifice se sont révélés d'emblée très élevés, ce qui ne l'a guère fait aimer de la population. Quand bien même le style néo-baroque paraît être propice au programme de loisirs, détente et distraction d'un casino, les Morgiens ont associé, dans leur attitude de rejet, un bâtiment dispendieux et de style néo-baroque.

Citons à nouveau Jacques Gubler, qui écrit dans l'*INSA (Inventaire de la nouvelle architecture suisse)*: «Le casino est l'un des seuls bâtiments morgiens qui ait cherché à exprimer le front lacustre.

La loi...
bon projet.

15° **Etoile double jaune.** Façade... entrées de la grande salle, placées latéralement, laissent... Elle aurait gagné à être éclairée largement par le haut. L'architecture insuffisante.

Les salles c. d. e. côté lac ont un large dégagement. Bonne disposition du plan.

25° **Myosotis.** Plans et façades d'une grande valeur artistique. Le vestibule un peu restreint, aurait gagné à être agrandi en diminuant le porche. Un dégagement entre les salles c. d. e. et la grande salle serait à désirer. Manque de communication entre la salle à manger, le restaurant et le vestibule. Excellent projet.

En conséquence de ce qui précède et en vertu de l'art. 5 du programme, le Jury unanime décide qu'il y a lieu de décerner les récompenses suivantes :

Un premier prix de mille francs au projet « Myosotis ».

Un deuxième prix *ex-aequo* de cinq cents francs chacun aux projets « Etoile double jaune » et « Morges I ».

Les projets 5 et 15 n'ont pas paru au Jury posséder une valeur architecturale et artistique permettant de leur décerner un premier prix. Ils se caractérisent toutefois par deux dispositions fort appréciées du Jury et lui paraissant devoir servir de base à l'élaboration d'un projet définitif. — Ce sont : 1° celle de la petite salle, bien placée en façade latérale, — de préférence à l'ouest — plutôt qu'en façade nord où l'éclairage serait forcément déficient et la vue peu attrayante. 2° celle des salles c. d. e. occupant la façade sud en entier, formant un tout réuni, chacun des locaux ayant cependant une issue indépendante sur un vestibule spacieux.

Procédant à l'ouverture des plis cachetés accompagnant les projets qu'il vient d'indiquer, le Jury constate qu'ils ont pour auteurs; « Myosotis » : MM. REGAMEY, Jacques et A. HEYDEL, architectes à Lausanne; « Etoile double jaune » : M. S. OTT-RODIGER, architecte à Zurich V; « Morges I » : M. C. MAUERHOFER, architecte à Lausanne.

Le Jury ayant ainsi accompli sa mission, vous présente, Monsieur le Syndic, l'assurance de sa parfaite considération.

Janvier 1897.

Les membres du Jury :

ALFRED RYCHNER.

H. JUVET.

E. BAUMGART.

G. FALCONNIER.

V. REDARD, S^e.

A la manière d'une opérette, et suivant la dynamique néo-baroque du clin d'œil, le casino de Morges vise à la séduction et à la mondanité; en bref,

ce bâtiment est l'un des témoignages marquants de l'architecture lémanique du tournant du siècle.»

Et c'est ce même bâtiment qui, pour-

J. Regamey
ARCHITECTE
venue Paval

Lausanne, le 18 octobre 1896

Monsieur le Syndic
de la ville de
Morges

Monsieur,

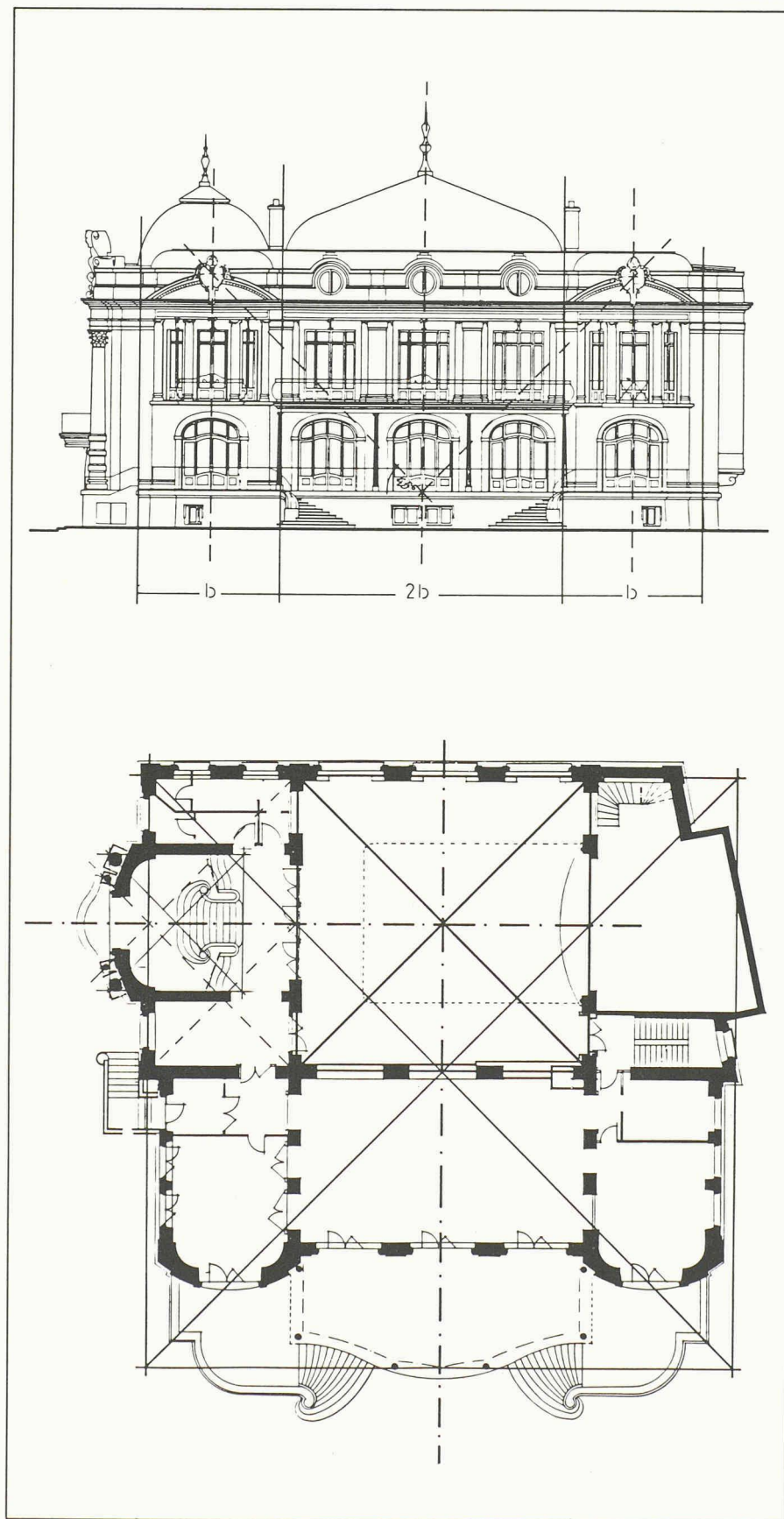
J'ai bien reçu les lettres de Messieurs Baumgart et Rychner, architectes.

Sur la première, je suis d'accord avec mon collègue sur les points 1, 2, 3. Quant au point 4, dans tous les concours, on laisse facultative la production d'une perspective. Beaucoup d'architectes n'en comprennent pas le premier mot. Je suis aussi d'accord sur le point 5.

Il croient que c'est un point important à considérer, Morges ayant fait de grands sacrifices pour les quais, que la construction d'un Casino fera valoir. Notre perspective montre le Casino vu du quai.

Surfaces & Cubes détaillés du Bâtiment

Grande salle	$14,00 \times 14,00 =$	$M^2 196,00$
Salles	$4,70 + 5,40 \times 8 =$	$44,40$
Salles d'escalier	$7 \times 7,10 + 7,10 \times 1,50 =$	$55,02$
	Total	$M^2 295,42$
	multipliés par la hauteur, M^3	$11,80$
	donnent un volume de $M^3 3485,956$	



tant, est menacé. Certains n'hésitent pas à envisager sa démolition. Deux obstacles se dressent : tout d'abord, le bâtiment figure à l'inventaire des monuments historiques. Ensuite, il faudra compter avec l'opinion publique morgienne. Un mini-sondage, organisé par le journal *L'Ouest lémanique*

au début de cette année, a révélé que 83 % des personnes consultées se sont prononcées contre la disparition du casino. Il faut, certes, relativiser les résultats d'une telle consultation, car ceux-ci auraient pu être tout autres si l'on avait posé la question en termes d'effort financier.

Alors, quels sont les arguments de ceux qui souhaitent la conservation du bâtiment ? Sa transformation en hôtel paraît illusoire, le volume actuel trop faible le condamnant d'emblée à être non rentable en cette affectation. La rénovation réalisée par un groupe privé à qui l'on pourrait concéder un droit de superficie pourrait être l'un des moyens à étudier. Mais Morges s'est doté récemment du complexe de Beausobre, qui est parfaitement équipé pour toutes les activités culturelles, et même l'organisation de lotos. Mais Beausobre peut, victime de son succès, afficher complet et, dès lors, il faudra pouvoir offrir d'autres lieux de distraction. De plus, son emplacement excentrique le rend difficile d'accès, tant que les transports publics n'amélioreront pas leurs prestations. En d'autres temps, dans pareille situation, on aurait songé au concours d'idées. Morges y avait déjà pensé en 1975, en invitant les architectes à proposer des solutions pour l'avenir de l'ensemble du quartier. « Aucun projet n'a apporté une solution pleinement convaincante », pouvait-on lire dans le rapport du jury.

Les choses ont bien changé en dix ans, et la sensibilité populaire est plus ouverte au maintien d'éléments importants du patrimoine. Nous citerons, pour terminer, la conclusion de l'étude de Y. Jacot et F. Vernet : « Ce bâtiment est le reflet d'une époque bien précise ; il a gardé le parfum des grandes soirées d'antan, ce qui n'a pas manqué d'évoquer en nous une nostalgie certaine et ce, malgré les dégradations dont il a été victime.

» Nous pensons que ce type d'architecture, par sa valeur intrinsèque, peut revenir au goût du jour et que le casino a encore sa raison d'être. Cette remarque se justifie en constatant l'émergence d'un mouvement de repli (par rapport au Modernisme) vers une architecture puisant ses sources dans l'histoire (Post-Modernisme).

» La résurrection de ce casino ne passerait-elle pas par un retour à son essence même, à savoir un lieu de plaisir, d'oisiveté, voire même de vice ? Pour arriver à cela, il serait nécessaire de remettre en valeur le côté opulent, excessif, clinquant de ce lieu. »

Une réflexion encore : au-delà du bâtiment lui-même, c'est le tissu urbain de la vieille ville qui serait menacé par une démolition et risquerait d'être dénaturé gravement, d'une manière irréversible. Il est essentiel que toutes les conséquences de la décision qui pourrait être prise soient mûrement pesées.

Nos remerciements vont à la Municipalité de Morges et, particulièrement, à M. Sauer, conseiller municipal, pour l'aide qu'il nous a apportée.

F. N.